MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

Rapport annuel 1982-1983

Québec

Manuscrit:
Ministère
des Communications

Publication réalisée à la Direction générale
des publications gouvernementales du
ministère des Communications

Dépôt légal — 2e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-05699-3
ISSN 0707-915X

© Gouvernement du Québec

M. Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R. 1977, c. M-24, a.14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Communications pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1983.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Communications,

Jean-François Bertrand
Québec, juin 1983

Table des matières

Introduction 7
Le triple mandat du Ministère 7

Premier mandat 9
Le développement des communications 9

Deuxième mandat 11
L'information aux citoyens 11

Troisième mandat 13
Les services à l'administration 13
L'administration du Ministère 15

Annexes 17
Budget, personnel, responsables 17
Le ministère des Communications 17

Programme 1 18
Gestion interne et soutien 18

Programme 2 20
Information et publications gouvernementales 20

Programme 3 22
Bureau central de l'informatique 22

Programme 4 24
Réseaux et équipements gouvernementaux de communication 24

Programme 5 26
Développement des communications et des politiques 26

Les programmes 6, 7 et 8 concernent la Régie des services publics, la Commission d'accès à l'information et la Société de radio-télévision du Québec et font l'objet de rapports distincts.

Introduction

Le triple mandat du Ministère

En 1969, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la loi créant le ministère des Communications. On était alors conscient de l'importance, pour le Québec, de légiférer dans un domaine dont l'avenir était promis à un essor considérable et dont l'influence sur son identité culturelle et sur son développement économique était indiscutable.

Quatorze ans plus tard, les mêmes raisons président toujours au Ministère. Ainsi son présent mandat consiste:

- à favoriser l'accès de la population à l'information gouvernementale,
- à fournir les services conseils et les services techniques nécessaires aux ministères et aux organismes gouvernementaux en matière de télécommunication, de publicité, d'édition, d'informatique et d'audiovisuel, et enfin
- à promouvoir et à coordonner l'établissement et le développement des réseaux publics et privés de communication dans les limites du territoire québécois.

Depuis sa création, le ministère des Communications a développé nombre de politiques et de services pour remplir son mandat. Le présent rapport fait le point sur ses activités du premier avril 1982 au 31 mars 1983.

Durant cette année, le ministère des Communications s'est développé à partir des orientations qu'il s'est fixées pour les années 1981-1985 et des priorités qu'il s'est données pour 1982-1983.

Depuis plus d'un an, le Ministère veut doter le Québec d'une véritable politique des communications qui s'ajuste à la nouvelle réalité des communications, marquée principalement par la naissance et le développement de nouveaux services et de nouvelles technologies.

Afin de bien préciser ce que sera le portrait des communications au Québec dans les prochaines années, le Ministère a préparé un document synthèse, *Le Québec et les communications. Un futur simple?* Ce document, en plus de brosser un portrait de l'état des communications au Québec, explore des pistes de développement. Il servira de point de départ aux discussions préparatoires au Sommet sur les communications qui se tiendra à l'automne 1983.

Dans le secteur de l'information gouvernementale, l'adoption de la Loi 65 constitue un des jalons les plus importants mis en place pour favoriser la transparence des actions et des politiques de l'État. C'est une pièce législative majeure qui permettra d'améliorer considérablement l'accès à l'information gouvernementale. Déjà, la Commission d'accès à l'information a été formée et le Ministère est à mettre au point un calendrier d'implantation de la loi. Le processus de consultation lié à ce calendrier est en marche.

L'année qui vient de se terminer aura été marquée par la préparation et le lancement de l'Année mondiale des communications. Le Ministère assume la coordination de toutes les activités qui y sont reliées, sur le territoire québécois. Dans ce cadre, un programme d'aide spécial de 400 000 $ a été créé afin de favoriser la participation du plus grand nombre de personnes possible.

Premier mandat

Le développement des communications

Le ministère des Communications a pour mandat d'assurer le développement des réseaux et des médias de communication sur le territoire du Québec. Ce mandat l'amène à préciser les besoins et les intérêts des Québécois en matière de communication, à fixer des objectifs au développement des réseaux et des médias, à développer des politiques pour atteindre ces objectifs et à s'engager, en conséquence, dans un certain nombre de programmes et d'activités.

Le Ministère considère les communications comme un outil essentiel au développement culturel des Québécois. Les Québécois, en effet, forment une société originale, en grande majorité francophone, isolée dans un contexte nord-américain anglophone. Cette situation ne peut laisser indifférent un gouvernement qui voit les communications exercer tant d'influence sur leurs habitudes, sur leur comportement et sur leurs institutions, bref sur leur identité culturelle. Dans l'optique du Ministère, il est impérieux, pour les Québécois, d'utiliser les communications pour le développement et le rayonnement de leur culture, et d'élargir leurs horizons au-delà des limites du continent nord-américain, en particulier du côté de la francophonie internationale.

Le Ministère considère aussi les communications comme un outil essentiel au développement économique du Québec. L'économie québécoise, en effet, doit tirer profit du développement de la technologie des communications, car il s'agit d'une technologie de pointe dont les progrès rapides ouvrent des perspectives inouïes tant à l'industrie de production des biens qu'à celle de prestation de services.

Enfin, la dispersion de la population québécoise sur un immense territoire oblige le Ministère à considérer aussi les communications comme un moyen de réduire les distances, afin de permettre à tous les Québécois de se rejoindre plus facilement et plus rapidement, et de participer ensemble au développement du Québec.

C'est dans ce contexte que le Ministère s'emploie à promouvoir les intérêts du Québec sur le plan intergouvernemental, à accroître l'efficacité des réseaux et des médias de communication sur son territoire et à favoriser le développement d'une industrie québécoise de pointe en communication.

Au plan intergouvernemental, le ministre des Communications a participé à la conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des communications tenue à Calgary en mai 1982. Deux dossiers figuraient à l'ordre du jour: la télévision payante et l'étude du rapport du Comité sur les mécanismes inter-régulatoires en communications.

Dans le premier dossier, le gouvernement fédéral accueillit froidement le consensus des provinces voulant que la télévision payante soit de compétence provinciale et exprima son désaccord à ses homologues provinciaux. Dans le second, il fut impossible de dégager un consensus sur les propositions du rapport.

Par ailleurs, le Ministère participe aux travaux du comité consultatif canadien de l'Année mondiale des communications. Différentes opérations, mises sur pied par ce comité et impliquant conjointement les gouvernements d'Ottawa et de Québec, auront lieu en territoire québécois au cours de l'année 1983.

Sur le plan international, le Ministère a mis en place un comité chargé de revoir l'ensemble des dossiers de coopération avec la France et, dans le sillage du virage technologique, de proposer des actions de nature scientifique et économique.

Dans les domaines de l'informatique et de la télématique, deux accords ont été signés entre Télésystèmes-Questel et Informatech-Québec. De plus, une nouvelle entente a été signée avec la France concernant TVFQ-99. Cette entente a été, pour la première fois, assortie d'une clause de réciprocité qui se traduira d'ici 1985 par la vente à tarif commercial, pour diffusion sur les chaînes françaises, de 100 heures d'émissions québécoises par année.

Au plan du développement des réseaux, le Ministère a surtout fait porter ses efforts sur la définition du poids économique du secteur des communications. Des études ont permis d'identifier l'importance de ce secteur dans l'ensemble de l'économie québécoise et d'en évaluer le poids relatif. Les recherches ont particulièrement porté sur le sous-secteur des télécommunications incluant la téléphonie, la câblodistribution et les satellites.

Les activités de Bell Canada ont pris une large place dans les recherches et la réflexion. Une étude a été menée pour tenter de quantifier les répercussions potentielles de l'établissement d'une juridiction québécoise sur les opérations de Bell au Québec. C'est dans ce contexte, d'ailleurs, que se situe la tenue de la Commission parlementaire des communications sur la réorganisation administrative de Bell Canada et sur ses implications pour les consommateurs québécois. Le Ministère a préparé des dossiers d'appui en vue de cette commission parlementaire.

Comme par le passé, le Ministère a défendu les intérêts et les besoins des Québécois devant les organismes de réglementation des entreprises de télécommunication: la Régie des services publics, de juridiction québécoise, et le Conseil de la radiodiffusion et

des télécommunications canadiennes (CRTC), de juridiction fédérale.

Il a aussi collaboré à la préparation de l'intervention de l'Office de la protection du consommateur devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à l'occasion de la réorganisation corporative de Bell Canada.

Soucieux de l'évolution des infrastructures de communication sur le territoire québécois, le Ministère a poursuivi ses travaux d'analyse des programmes d'immobilisation de Bell Canada et est intervenu devant le CRTC à ce sujet.

Au même titre, il s'est intéressé aux travaux entrepris par le gouvernement fédéral sur le lancement du satellite MSAT ainsi qu'aux retombées économiques que ce projet pourrait générer au Québec. Le MSAT, programme de satellites mobiles, est un système de télécommunications qui offrira des services de radiocommunication bilatérale et de radiotéléphonie efficaces et fiables, venant compléter le réseau actuel de télécommunications mobiles terrestres à faible portée.

Également, il a produit un document explicatif sur le spectre des fréquences et son utilisation au Québec. Le Ministère a participé aux travaux préparatoires à la conférence administrative régionale des radiocommunications (CARR) sur l'attribution des fréquences pour les satellites de distribution dans la bande 14-12 GHz.

Enfin, le Ministère a suivi l'évolution du secteur de la câblodistribution et a porté une attention soutenue à l'arrivée de la télévision payante. Outre le dialogue continu qu'il poursuit avec ces entreprises, il a apporté sa collaboration au ministère des Affaires culturelles, dans le cadre de la Loi canadienne sur le droit d'auteur, en produisant une étude sur la câblodistribution et la propriété intellectuelle.

Au plan du développement des activités de communication, le Ministère cherche à donner aux Québécois des moyens de communiquer et de faire valoir leurs droits. C'est ainsi qu'actuellement il propose trois programmes d'aide financière et technique et collabore à la conception et à la gestion de programmes spéciaux.

Le programme d'aide aux médias communautaires s'adresse aux organismes communautaires de radio, de télévision et de presse écrite, ainsi qu'à leurs structures de coordination et de service. Cette année, le Ministère a accordé une aide financière de 910 000 $ à 19 stations radiophoniques, 570 000 $ à 17 groupes de télévision, 145 000 $ à 19 journaux et revues, 175 000 $ à trois organismes de regroupement de ces médias, 200 000 $ pour les infrastructures, soit pour une somme totale de 2 000 000 $.

Le programme d'aide au développement des communications en milieu autochtone s'adresse aux sociétés et aux associations qui poursuivent des objectifs de développement des moyens de communication en milieu autochtone. Les requérants doivent être des organismes sans but lucratif, administrés par des autochtones et représentatifs de leur milieu. Dans le cadre de ce programme, le Ministère a accordé une aide financière de 250 000 $ à des organisations autochtones pour la mise sur pied et le fonctionnement de moyens de communication adaptés à leurs besoins. Les principaux secteurs subventionnés furent les radios et journaux communautaires, ainsi que les radios de piste.

Le programme d'aide aux organismes de représentation des usagers des moyens de communication veut permettre à ces derniers de faire connaître leurs besoins, de faire valoir leurs intérêts et de défendre leurs droits. Le Ministère a consacré 105 000 $ à l'établissement et au maintien, par région, de tels organismes de représentation.

Pour se tenir à la fine pointe de l'actualité et du progrès, le ministère des Communications effectue des recherches et des études, il dresse des inventaires et développe des expertises qui répondent à ses interrogations et à ses besoins.

Dans ce cadre, le Ministère a assuré le suivi du rapport *Bâtir l'avenir*. Ce rapport fait le point sur la recherche et le développement en communication au Québec; durant l'année, une consultation des principaux agents du secteur a été organisée sur ce sujet. Un comité interministériel a été mis sur pied dans le but d'activer la mise en oeuvre des principales recommandations.

Par ailleurs, le rapport-synthèse du projet de prospective, qui s'est étalé sur deux ans, sera publié au cours de 1983. Il dégagera les tendances et les faits porteurs d'avenir dans le monde des communications pour les quinze prochaines années. Ce rapport a d'ores et déjà servi d'éclairage aux personnes qui travaillent actuellement à l'élaboration d'une politique nationale des communications et à la préparation du Sommet sur les communications.

Enfin, le Ministère a aussi effectué des études en rapport avec l'élaboration du document préparatoire au Sommet sur les communications; celles-ci portaient sur la dimension économique des communications et sur les aspects économiques et socio-culturels d'une politique informatique pour le Québec. D'autres activités importantes ont été accomplies en cours d'année telles que l'implantation du centre de relève des systèmes essentiels gouvernementaux, la finalisation et le démarrage du processus d'implantation de la norme relative à la sécurité physique des centres informatiques et l'élaboration de la politique de recours à l'entreprise privée pour les services en informatique.

Deuxième mandat

L'information aux citoyens

Le ministère des Communications a pour mandat de faciliter aux citoyens l'accès à l'information gouvernementale. Ce mandat l'amène à développer trois missions particulières, soit l'information, le renseignement et la rétroinformation, et à établir, en conséquence, des mécanismes de communication entre l'État et les citoyens.

Dans une perspective gouvernementale de transparence de l'État, le projet de loi concernant l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels a été adopté le 22 juin 1982. Le ministre des Communications s'est vu confier la responsabilité de l'application de la loi. La loi consacre le droit de toute personne à l'accès aux documents des organismes publics et en détermine la portée et les limites. Elle garantit également la confidentialité des renseignements personnels détenus par les organismes publics. Enfin, elle prévoit la création d'une Commission d'accès qui veillera à son application.

Afin d'améliorer l'information gouvernementale, le Ministère a conclu une entente avec un distributeur privé. Celui-ci doit voir à la distribution, dans près de 2 500 points de vente, des publications gouvernementales.

Par ailleurs, dans le but de rapprocher l'administration publique des citoyens, le Ministère a publié de nouveau cette année le *Répertoire de l'administration publique québécoise*. Celui-ci fournit des renseignements généraux sur chacun des ministères, leurs fonctions administratives, leurs mandats, la liste des organismes, etc.

Dans le cadre de sa mission de renseignement, le Ministère a créé, il y a une dizaine d'années, un réseau de bureaux connu sous le nom de Communication-Québec et chargé de faciliter les démarches des citoyens dans leurs rapports avec l'administration gouvernementale.

Grâce à ce réseau, le Ministère a répondu, cette année, à près de 600 000 demandes de renseignement. C'est dire à quel point Communication-Québec constitue, pour le citoyen, une porte d'entrée privilégiée pour atteindre l'administration gouvernementale et obtenir les renseignements désirés.

Aux 19 bureaux déjà existants, deux nouveaux se sont ajoutés, l'un à Thetford-Mines et l'autre à Valleyfield.

Ainsi, 75% de la population du Québec peut atteindre un bureau de Communication-Québec sans passer par l'interurbain. Par ailleurs la nouvelle banque de renseignements informatisée sur micro-fiches a été implantée dans tous les bureaux, allégeant ainsi le travail de mise à jour qui doit être effectué régulièrement pour fournir un renseignement exact et de qualité.

En cours d'année, Communication-Québec a reçu et traité 34 demandes de services provenant de 24 ministères et de 10 organismes. Ces demandes étaient principalement reliées à l'organisation de tournées d'information et aux relations avec la presse régionale, et portaient notamment sur le projet de création des maisons régionales de l'industrie, sur le lancement de l'énoncé de politique *Le virage technologique*, sur le code de la route, sur Corvée-Habitation, sur les amendements à la Loi sur le recours collectif, sur l'implantation de la Loi 65, sur l'Année mondiale des communications ainsi que sur le Code civil.

Dans le cadre de sa mission d'information, le Ministère peut être considéré comme le centre de diffusion de l'information gouvernementale à l'intention des citoyens.

Les documents imprimés sont vendus au comptoir postal du Ministère à Québec, dans ses cinq librairies, dites de l'Éditeur officiel, dans des librairies privées et, dans certains cas particuliers, par des distributeurs privés. Cette année 4 150 titres étaient disponibles. Les ventes se sont élevées à près de quatre millions et demi de dollars.

Cette année, une division du marketing a été implantée et a permis de mettre davantage l'accent sur les études de marché et sur d'autres activités de support à la vente. Ainsi, tous les titres mis en marché font l'objet d'une publicité auprès des clientèles visées. Un contrat de distribution signé en cours d'année permet d'ajouter plus de 2 000 points de vente au réseau des librairies gouvernementales et au comptoir postal.

La diffusion des documents audiovisuels est assurée par un réseau distinct qui comprend deux cinémathèques, à Montréal et à Québec. Cette année, le nombre des documents disponibles a diminué suite à l'épuration des inventaires. En raison de l'absence d'acquisitions nouvelles et de la réduction des budgets dans le domaine de l'enseignement, le nombre de prêts a chuté d'environ 3 000 transactions et les ventes n'ont atteint que 35 000 $. Environ le quart des films présentement en stock ont été transférés sur vidéocassettes. Le transfert des archives filmiques au ministère des Affaires culturelles a été approuvé et sera bientôt réalisé.

Le Ministère effectue la promotion des publications gouvernementales, tant imprimées qu'audiovisuelles, en participant à des expositions, à des salons du livre et à des festivals de film, en distribuant des feuillets de publicité et en plaçant des messages dans les médias.

De plus, le Ministère coordonne la diffusion de toute la publicité gouvernementale. Dans le cas de la publicité obligatoire, il a fait placer, dans les journaux quotidiens et hebdomadaires, des appels d'offre, des avis de concours, des offres d'emploi et des avis publics. Pour s'assurer d'un meilleur placement publicitaire, il a fait appel aux services d'une agence spécialisée en placement dans les médias, qui lui permet d'obtenir, à bon prix, de meilleurs espaces dans les journaux et de meilleurs temps d'antenne à la radio et à la télévision. Il a aussi coordonné la diffusion des campagnes d'information et de publicité.

Par-delà ses structures de renseignement, d'information et de rétroinformation, le Ministère a également effectué quelques actions ponctuelles pour faciliter l'accès du public à l'information gouvernementale.

Le Ministère a publié, au cours de cette année, la troisième édition du *Répertoire des médias québécois*, enrichie de nouvelles sections sur les expositions, l'affichage, les associations, etc. Ce document est destiné tant au praticien de la communication qu'aux chercheurs et aux personnes intéressées à accroître leur connaissance du fonctionnement des médias.

Enfin, pour répondre à l'objectif gouvernemental d'humanisation des services, le Ministère a été responsable de l'information relative au programme d'identification des fonctionnaires.

Troisième mandat

Les services à l'administration

Le ministère des Communications a pour mandat de fournir des services à l'administration gouvernementale, en matière de communication. Ce mandat l'amène à développer des supports à la production, à la transmission et à la gestion de l'information, selon les besoins des ministères et des organismes gouvernementaux. Et ces supports prennent la forme de conseils, d'expertise, de services techniques, de coordination, de gérance et d'études prospectives.

Dans le domaine des supports à la production de l'information, le Ministère offre à ses clients gouvernementaux une foule de services qui vont de l'édition à la photographie, en passant par la traduction et la gestion publicitaire.

Afin de garantir aux citoyens une information complète et pertinente, et dans un souci de transparence et de cohésion, la concertation des efforts gouvernementaux est assurée, au niveau politique, par le Comité ministériel permanent des communications et, au niveau administratif, par le Conseil des directeurs de communication.

Le premier a été créé en 1981 et a pour mandat de définir les grandes orientations en matière de communication gouvernementale afin d'assurer une meilleure cohérence et une plus grande efficacité des activités de communication.

Le Comité a aussi pour mandat de s'assurer que les moyens retenus concordent avec ces orientations, d'en proposer d'autres au besoin, certains d'ordre interministériel. Pour assurer le soutien technique nécessaire aux travaux du Comité, le Ministère l'a doté d'un secrétariat.

Quant au Conseil des directeurs de communication, il constitue une assemblée consultative auprès du sous-ministre adjoint à l'information gouvernementale, présidée par un membre élu, assisté d'un vice-président et de trois conseillers ou conseillères formant le Comité exécutif. Les membres du Conseil sont les directeurs et directrices de communication des ministères et de treize organismes gouvernementaux. Le Conseil ne relève pas de l'autorité du Ministère et il est autonome par rapport à celui-ci.

Il a pour but de faciliter la concertation, la coordination et la planification de l'ensemble des activités de communications gouvernementales. Son mandat vise donc à accroître la cohérence, le dynamisme et l'efficacité des communications, en accord avec les priorités gouvernementales.

En 1982-1983, le Conseil des directeurs de communication a émis des avis divers et a pris position dans un certain nombre de dossiers, notamment sur la directive du Conseil du trésor relative aux rapports annuels et sur la directive du Conseil du trésor concernant l'audiovisuel et la publicité.

Le Conseil a également collaboré activement à l'étude du Conseil du trésor sur les communications, volet d'une étude plus vaste sur les fonctions horizontales à l'intérieur de l'administration gouvernementale, et dont les résultats sont attendus en 1983-1984.

D'autre part, le Conseil a produit le film *Québec Plus* traitant des aspects culturels de la vie québécoise. Ce document s'adresse à tous les Québécois et s'avère un outil promotionnel de premier plan pour les représentants du Québec à l'étranger, dans le sillage du précédent film intitulé *Ô Québec*.

Le Ministère est responsable de l'édition des publications officielles du gouvernement. En 1982-1983, il a publié des éditions française et anglaise des Règlements refondus, plus un index cumulatif.

Le Ministère a produit 510 titres de tirés-à-part de lois, de règlements et de codifications administratives et enfin il a publié à la Gazette officielle du Québec 40 428 avis juridiques et 2 049 lois et règlements. Il a, en outre, coordonné la réalisation des publications interministérielles et géré divers projets pour le compte de ses clients.

Le Ministère possède onze ateliers d'impression dans lesquels il a imprimé 275 millions de pages. Il a, de plus, poursuivi son rôle d'expertise, d'estimation et de contrôle de travaux de photocomposition et d'impression pour une valeur dépassant les 3,25 millions de dollars.

Le Ministère répond aux demandes des ministères et organismes gouvernementaux en matière de traduction. Cette année il a traité plus de quatre millions et demi de mots.

Une opération importante visant à réduire les effectifs de la traduction a été menée au cours de l'année. En conséquence, il a accordé une plus grande importance à l'octroi de contrats de traduction à la pige dans l'esprit de sa politique du « faire-faire ».

Les deux bibliothèques du Ministère (à Québec) ont accueilli 51 550 visiteurs, effectué 25 262 prêts et acquis 8 744 documents. Elles possèdent des collections spécialisées, des bibliographies et des index dans tous les domaines reliés à l'administration et sont en contact constant avec toutes les bibliothèques gouvernementales spécialisées, en plus de pouvoir donner accès, grâce à un système de téléréférence, à une centaine de banques de données au Canada, aux États-Unis et en Europe. À l'intention des chercheurs, des bibliothécaires et des fonctionnaires, le Ministère publie régulièrement un bulletin d'information, des sommaires

de la documentation courante et la liste hebdomadaire de publications du gouvernement du Québec.

Le Ministère gère le programme de dépôt et d'échange. Près de 200 bibliothèques sont inscrites à ce programme. La banque PUBLIQ (publications gouvernementales du Québec) a été mise sur pied en collaboration avec la Centrale des bibliothèques. Cette banque de données bibliographiques sera diffusée par Informatech et servira notamment à la production de catalogues commerciaux.

Le Ministère a dispensé une dizaine de sessions de formation en audiovisuel aux communicateurs gouvernementaux. Il a continué à fournir expertise et conseils aux ministères et organismes notamment pour les projets destinés à l'entreprise privée.

Pour ce qui est des productions en régie, une centaine de documents ont été produits, surtout sous la forme de vidéogrammes, pour le compte de 24 ministères et organismes.

Notons de plus que 150 documents audiovisuels sur différents sujets ont été réalisés ou coordonnés au cours de l'année pour une trentaine de ministères et organismes.

Afin d'aider ses clients à rentabiliser leur participation à des expositions, le Ministère a produit une planification complète concernant la présence des ministères et organismes à ces événements. Dans cette optique, il a assuré la coordination de leur action lors des onze expositions majeures.

Dans le secteur de la photographie, le Ministère a réalisé 673 reportages touchant différentes sphères de l'activité gouvernementale. La majorité de ces travaux ont été éxécutés dans le cadre d'événements à caractère national et international. Des portraits officiels de fonctionnaires ainsi que des photos pour différentes publications gouvernementales ont constitué également une part appréciable du travail.

Le Ministère fournit des conseils graphiques à ses clients, en plus de réaliser divers projets pour leur compte. Au cours de l'année, il prenait en charge près de 300 travaux. De plus, il a poursuivi son effort de normalisation des publications gouvernementales en travaillant entre autres sur les formats et les grilles d'édition. Enfin, il a relancé le programme d'identification visuelle et développé une signature gouvernementale.

Dans le cas des campagnes de publicité, il a fait l'analyse de 11 projets, dont huit, suite à ses recommandations, ont été mis en oeuvre. Quatre ont été produits en régie et quatre par des agences de publicité.

Par ailleurs, le Ministère, grâce à son programme d'animation, ANIMA-« G », a organisé plus de 40 expositions à l'Édifice « G » et a accueilli plus de 75 000 visiteurs au 31e étage.

Dans le domaine des supports à la transmission de l'information, le Ministère se tient à la fine pointe du progrès pour offrir à ses clients tous les services de télécommunication dont ils ont besoin.

Dans le secteur de l'audiovisuel, le Ministère a, notamment, conçu l'aménagement de studios de radio communautaire en milieu autochtone et des systèmes de publidiffusion, d'intercommunication, d'enregistrement audio et de surveillance par caméras dans les palais de justice, les centres de détention et autres locaux occupés par les ministères et organismes gouvernementaux. Il a continué d'assurer la coordination des moyens techniques lors de colloques, de conférences et de sommets économiques et a répondu à près de 1 800 demandes de prêts d'appareils audiovisuels. Enfin, il a procédé à l'installation de quelque 40 nouveaux systèmes d'enregistrement audio dans les palais de justice de plusieurs régions.

Dans le secteur de la téléphonie, le Ministère a entrepris une étude concernant l'interconnexion des réseaux et le raccordement des terminaux. Un guide est en préparation afin d'y rassembler toute la documentation concernant les procédures pour les raccordements de terminaux et l'information s'y rattachant. De plus, il a lancé un projet pilote sur l'interconnexion au palais de justice de Québec, dont la réalisation est prévue pour août 1983.

Un autre projet important est également à l'étude, soit l'implantation d'un système de commutation électronique pour tous les bureaux gouvernementaux à Québec et à Montréal. Il s'agit de remplacer les deux grandes centrales téléphoniques de ces deux villes. Ce changement vise une plus grande efficacité ainsi qu'une réduction des coûts.

Des systèmes de commutation électronique ont été implantés aux ministères du Revenu et de l'Environnement à Québec et à Montréal, ainsi qu'aux palais de justice d'Alma, de Québec, de Shawinigan, de Sherbrooke et de Trois-Rivières.

Dans le secteur des télécommunications informatiques, le Ministère dispense l'expertise-conseil tout en s'occupant des commandes et de l'implantation des services. Son activité est fonction des projets informatiques; on a pu y noter cette année un accroissement marqué. En effet, des études de « faisabilité », des demandes d'expansion ou de modifications de réseaux existants de même que la conception de nouveaux réseaux ont généré plus de 2 500 commandes aux fournisseurs, soit une augmentation de plus de 40% par rapport à l'année dernière.

Parmi les projets entrepris cette année, notons la modification du réseau de la CSST afin de permettre le raccordement de plus de 465 nouveaux terminaux à son ordinateur central, l'addition de 55 circuits au réseau du ministère de la Justice afin de relier de nou-

veaux terminaux à l'ordinateur central, l'implantation d'un nouveau système à la Régie du logement afin de relier une trentaine de terminaux à Québec et à Montréal, le raccordement d'une quinzaine de mini-ordinateurs, répartis à travers le territoire, à la Direction des services informatiques du ministère de l'Éducation, le raccordement des terminaux répartis dans d'autres institutions scolaires et, enfin, l'établissement d'un réseau reliant l'ordinateur de la Commission des normes du travail à ses 11 bureaux régionaux.

Parmi les études de faisabilité, mentionnons celle effectuée pour la RAMQ afin de relier directement dans un premier temps quelque 210 médecins, pharmaciens et dentistes à son ordinateur central. Mentionnons aussi l'étude réalisée en vue d'étendre le réseau de la Sûreté du Québec à 94 nouveaux postes.

Dans le secteur des télécommunications écrites, le Ministère a procédé à l'implantation d'un réseau de transmissions écrites par bélinographe reliant les différents intervenants impliqués dans les négociations des secteurs publics et parapublics, à l'extension des réseaux de transmissions écrites du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de Loto-Québec, de la Régie de l'assurance-automobile du Québec, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de Communication-Québec. Il a vu également à l'implantation de réseaux temporaires pour l'application de certains programmes tels que la protection de la forêt, l'état des routes, les élections municipales.

Dans le secteur de la radio-mobile, le Ministère a entrepris la première étape du plan de développement d'une infrastructure qui permettra d'accommoder tous les réseaux gouvernementaux à travers le territoire. Plusieurs nouveaux sites gouvernementaux existants ont été consolidés, tout particulièrement à Mont Sir-Wilfrid au nord de Mont-Laurier, à Sainte-Hedwidge au Saguenay et à Covey Hill au sud de Montréal. Des études ont également été entreprises conjointement avec la Sûreté du Québec pour préciser les concepts opérationnels du futur réseau de radio-mobile de la Sûreté du Québec. Enfin, des modifications importantes ont été apportées aux réseaux des ministères des Transports et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin d'assurer une plus grande sécurité aux inspecteurs de ces réseaux.

Dans le secteur de la radio-télévision, le ministère des Communications et Radio-Québec ont effectué des études démontrant qu'il serait beaucoup plus avantageux d'utiliser, à partir de 1985, le satellite plutôt que le micro-onde pour alimenter les 17 émetteurs de Radio-Québec disséminés sur le territoire. En collaboration avec Radio-Québec, le Ministère a terminé la planification des émetteurs de l'autre télévision dans la Baie des Chaleurs (Carleton, Gascons, Percé, Gaspé).

Pour le compte du Bureau des audiences publiques de l'Environnement, le Ministère a organisé une expérience innovatrice de téléconférence bidirectionnelle entre les villes de Rimouski, Matane, Chicoutimi, Québec et Montréal, qui a permis aux intervenants d'exprimer leurs opinions sur le programme de lutte contre la tordeuse de bourgeons des épinettes.

Par ailleurs, une aide technique très importante a aussi été accordée en vue de l'implantation de systèmes de radio MF et HF pour les Amérindiens et les Inuit. Les stations de radio MF de Poste-de-la-Baleine, de Restigouche, de Chisasibi et de Eastmain ont ainsi été mises en ondes. Des travaux de planification et d'ingénierie ont été réalisés pour les stations MF de Sept-Îles, Pikogan, Oka, Inukjuaq, Aswesasne et Winneway. Des radios de piste (MF) ont été implantées à Mingan, Natashquan, Pointe-Bleue, Grand-Lac-Victoria, Lac-Simon et Sept-Îles.

Dans le domaine des supports à la gestion de l'information, le Ministère a pour mandat de coordonner toutes les activités informatiques de l'administration gouvernementale.

À cet effet, il a publié un cinquième rapport annuel couvrant toute l'activité informatique des ministères et des organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale et celle de la majorité des principaux organismes du secteur parapublic (Hydro-Québec, Régie des rentes du Québec, etc.). Cet instrument de travail est essentiel à la planification du développement de l'informatique, dans la mesure où il permet de connaître l'envergure des activités et des besoins. En 1981-1982, 2 232 personnes/année et 120 millions de dollars ont été affectés aux activités informatiques du gouvernement.

Par ailleurs, le Ministère a intensifié son rôle conseil auprès de ses clients, a développé une expertise en micro-informatique et a poursuivi ses études sur les outils de productivité pour les analystes et les programmeurs.

En vue de rendre ses clients de plus en plus autonomes, le Ministère a transféré le travail de modification de plusieurs systèmes à des ministères qui se sont dotés de ressources informatiques et a conseillé et aidé ceux de ses clients qui ont pris en charge la gestion quotidienne de leurs systèmes informatiques.

L'administration du Ministère

L'année financière 1982-1983 a été particulièrement marquée par de nombreux efforts pour rationaliser l'utilisation des ressources du Ministère et pour favoriser la promotion de la condition féminine.

La réorganisation administrative du Ministère a été une des grandes préoccupations cette année. Cette réorganisation s'est effectuée entre février 1982 et mars 1983. Elle a touché de façon significative quatre directions générales et une vingtaine d'emplois de cadre

supérieur. Suite à cette réorganisation, le nombre d'emplois d'encadrement supérieur est passé de 73 à 64. Cette même réorganisation impliquait aussi la création d'un secrétariat exécutif au Comité ministériel permanent des communications.

Dans le contexte économique actuel de rareté des ressources, le Ministère a fait des efforts remarquables pour rationaliser ses activités et réussir à faire plus avec moins sans pour autant sacrifier la qualité des services offerts. Ainsi, il a supprimé 24 postes, soit 12 au début d'octobre et 12 au 31 mars.

En matière de développement des ressources humaines, le Ministère a mis l'accent sur la sensibilisation du personnel professionnel aux nouvelles technologies de l'informatique et à leur impact sur la société. Près d'une centaine de professionnels ont bénéficié de sessions données à cette fin.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'action pour l'égalité en emploi pour les femmes, le Ministère a mis sur pied un programme de relève féminine en gestion. À cette fin, une session de planification de carrière a été offerte à toutes les professionnelles et agentes de maîtrise intéressées. Des participantes à ces sessions, quatre ont été retenues pour suivre des cours spécialisés et participer à des stages de gestion.

Pour permettre la progression de carrière des femmes fonctionnaires, le Ministère a également mis sur pied un programme de libération, à plein temps, pour études. Pour l'année scolaire 1982-1983, deux agentes de bureau, une dactylographe et une préposée aux renseignements y ont participé.

Annexes

Budget, personnel, responsables

Le ministère des Communications

Le budget

Programmes	$
1. Gestion interne et soutien	4 208 200
2. Information et publications gouvernementales	32 302 400
3. Bureau central de l'informatique	13 790 400
4. Réseaux et équipements gouvernementaux de communication	51 345 500
5. Développement des communications et des politiques	6 153 600
Crédits*	**107 800 100**

Le personnel (au 31 mars 1983)

Catégories d'emploi	N
Cadres et adjoints	69
Professionnels	348
Agents de maîtrise	25
Techniciens	162
Employés de bureau	575
Ouvriers	24
Effectifs autorisés	**1 203**

Les responsables (au 31 mars 1983)

Le ministre
Jean-François Bertrand

Le sous-ministre
Pierre-A. Deschênes

Le sous-ministre adjoint aux politiques
Vacant

Le sous-ministre adjoint à l'information gouvernementale
Claude Plante

Le sous-ministre adjoint à la technique
Bertrand Croteau

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1983-1984.

Programme 1

Gestion interne et soutien

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières.

Le budget

Éléments	$
1. Direction	1 604 800
2. Soutien administratif et technique	2 603 400
Crédits*	**4 208 200**

Le personnel (au 31 mars 1983)

Catégories d'emploi	N
Cadres et adjoints	11
Professionnels	26
Agents de maîtrise	1
Techniciens	11
Employés de bureau	38
Ouvriers	5
Effectifs autorisés	**92**

Les responsables (au 31 mars 1983)

- le directeur du cabinet du ministre
  Réal Barnabé
- le secrétaire du Ministère
  Gilles Morin (par intérim)
- le directeur des communications
  Michel d'Astous
- le directeur de la planification, de la programmation et de l'évaluation
  Pierre Lampron
- le directeur du service juridique
  Michel Lalande
- la directrice générale de l'administration
  Claire Monette
- le directeur du personnel
  Jean Cossette
- le directeur de la gestion financière
  Michel Lavallée
- le directeur des services auxiliaires
  Claude Côté
- le directeur de la vérification interne
  Vacant
- le directeur de la comptabilité
  Yves Deschênes
- le directeur de la gestion documentaire
  Vacant

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1983-1984.

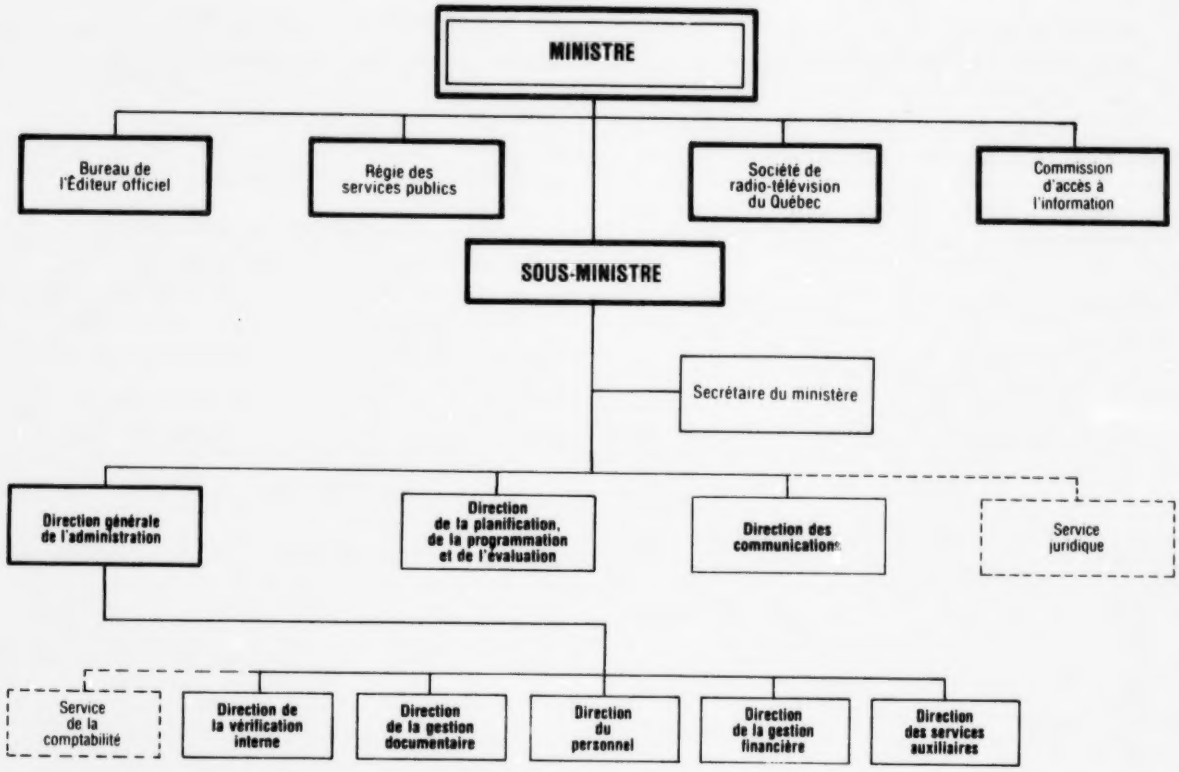
MINISTRE
Bureau de l'Éditeur officiel
Régie des services publics
Société de radio-télévision du Québec
Commission d'accès à l'information
SOUS-MINISTRE
Secrétaire du ministère
Direction générale de l'administration
Direction de la planification, de la programmation et de l'évaluation
Direction des communications
Service juridique
Service de la comptabilité
Direction de la vérification interne
Direction de la gestion documentaire
Direction du personnel
Direction de la gestion financière
Direction des services auxiliaires

Programme 2
Information et publications gouvernementales

Par ce programme, le ministère des Communications assure, aux citoyens, l'accès à l'information gouvernementale et, aux ministères et aux organismes gouvernementaux, des services en matière de publication, d'information et de publicité.

Le budget

Éléments	$
1. Moyens de communication	5 124 400
2. Communication-Québec	6 213 300
3. Publications gouvernementales	5 587 400
4. Publications officielles	1 931 400
5. Impressions en régie	6 654 900
6. Agence de coordination	4 291 000
7. Fonds renouvelable	2 500 000
Crédits*	**32 302 400**

Le personnel (au 31 mars 1983)

Catégories d'emploi	N
Cadres et adjoints	31
Professionnels	156
Agents de maîtrise	12
Techniciens	64
Employés de bureau	370
Ouvriers	11
Effectifs autorisés	**644**

Les responsables (au 31 mars 1983)

La secrétaire du Conseil des directeurs de communication
Danielle Chapleau

Le secrétaire exécutif au CMPC
Vacant

Le directeur général des publications gouvernementales
Jacques Pigeon

— le directeur de l'édition
Maurice Desjardins

— le directeur des impressions
Richard Sirois

— le directeur de la commercialisation et de la distribution
Jean-Pierre Lemonde

Le directeur général de la coordination des moyens en communication
Claude Lecavalier

— le directeur de la traduction
Luc Dufour

— le directeur de la production de documents audiovisuels
Jacques St-Hilaire

— la directrice de la diffusion de documents audiovisuels
Gisèle Gariépy

— le directeur de la publicité et des expositions
Vacant

Le directeur général de Communication-Québec
François Reny

— le directeur des bureaux de l'Est
Thierry Mennesson

— le directeur des bureaux de l'Ouest
Vacant

— le directeur du Centre de diffusion et de coordination de l'information
Maurice Arguin

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1983-1984.

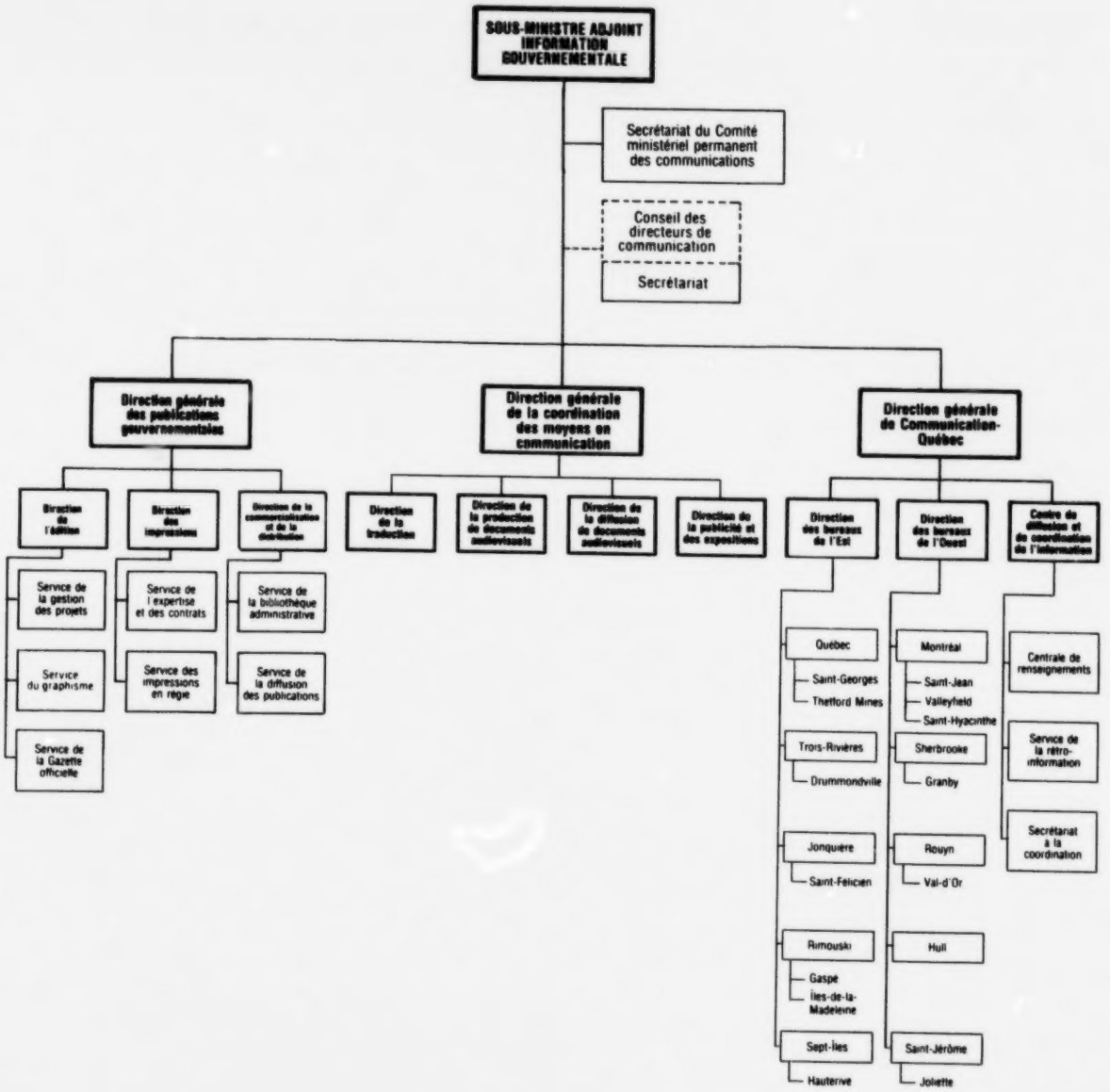
SOUS-MINISTRE ADJOINT INFORMATION GOUVERNEMENTALE
Secrétariat du Comité ministériel permanent des communications
Conseil des directeurs de communication
Secrétariat
Direction générale des publications gouvernementales
Direction de l'édition
Service de la gestion des projets
Service du graphisme
Service de la Gazette officielle
Direction des impressions
Service de l'expertise et des contrats
Service des impressions en régie
Direction de la commercialisation et de la distribution
Service de la bibliothèque administrative
Service de la diffusion des publications
Direction générale de la coordination des moyens en communication
Direction de la traduction
Direction de la production de documents audiovisuels
Direction de la diffusion de documents audiovisuels
Direction de la publicité et des expositions
Direction générale de Communication-Québec
Direction des bureaux de l'Est
Québec
Saint-Georges
Thetford Mines
Trois-Rivières
Drummondville
Jonquière
Saint-Félicien
Rimouski
Gaspé
Îles-de-la-Madeleine
Sept-Îles
Hauterive
Direction des bureaux de l'Ouest
Montréal
Saint-Jean
Valleyfield
Saint-Hyacinthe
Sherbrooke
Granby
Rouyn
Val-d'Or
Hull
Saint-Jérôme
Joliette
Centre de diffusion et de coordination de l'information
Centrale de renseignements
Service de la rétro-information
Secrétariat à la coordination

Programme 3
Bureau central de l'informatique

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion des équipements informatiques gouvernementaux.

Le budget

Éléments	$
1. Coordination interministérielle	1 690 200
2. Développement et exploitation des systèmes	12 100 200
Crédits*	**13 790 400**

Le personnel (au 31 mars 1983)

Catégories d'emploi	N
Cadres et adjoints	10
Professionnels	79
Agents de maîtrise	7
Techniciens	57
Employés de bureau	111
Ouvriers	4
Effectifs autorisés	**268**

Les responsables (au 31 mars 1983)

Le directeur général de la coordination interministérielle
Paul Lessard

— le directeur de la coordination interministérielle
Gérard Thivierge

— le directeur de la coordination paratechnique
Pierre Vinet

Le directeur général des systèmes et du traitement de l'information
Jean-Paul Gagné

— le directeur du traitement de l'information
Jacques Bélanger

— le directeur de la réalisation technique
Gilles Ampleman

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1983-1984.

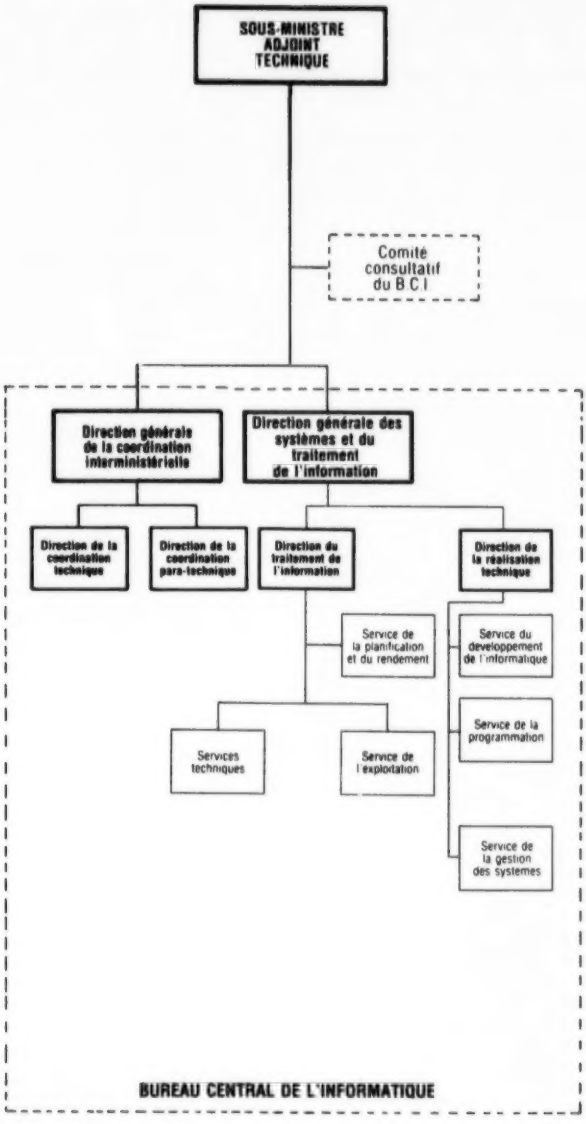
SOUS-MINISTRE ADJOINT TECHNIQUE
Comité consultatif du B.C.I
Direction générale de la coordination interministérielle
Direction générale des systèmes et du traitement de l'information
Direction de la coordination technique
Direction de la coordination para-technique
Direction du traitement de l'information
Direction de la réalisation technique
Service de la planification et du rendement
Service du développement de l'informatique
Service de la programmation
Service de la gestion des systèmes
Services techniques
Service de l'exploitation
BUREAU CENTRAL DE L'INFORMATIQUE

Programme 4

Réseaux et équipements gouvernementaux de communication

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion des équipements gouvernementaux de télécommunication.

Le budget

Éléments	$
1. Services de communication	45 732 400
2. Gestion interne	5 613 100
Crédits*	**51 345 500**

Le personnel (au 31 mars 1983)

Catégories d'emploi	N
Cadres et adjoints	10
Professionnels	47
Agents de maîtrise	5
Techniciens	30
Employés de bureau	40
Ouvriers	4
Effectifs autorisés	**136**

Les responsables (au 31 mars 1983)

Le directeur général des services de télécommunication
Edmond St-Laurent

— le directeur de la radio-communication
Roland Grenier

— le directeur des communications téléphoniques et informatiques
Marcel Landry

— le directeur de la gestion des comptes
André Desbiens

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1983-1984.

SOUS-MINISTRE ADJOINT TECHNIQUE
Direction générale des services de télécommunication
Direction de la radio-communication
Service de l'ingénierie
Service de l'exploitation et des infrastructures
Direction des communications téléphoniques et informatiques
Service des communications téléphoniques
Service des communications informatiques
Direction de la gestion des comptes
Service des contrats et de l'expertise
Service de la gestion des comptes-clients
Service de l'information de gestion

Programme 5

Développement des communications et des politiques

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion de politiques et de programmes de développement des réseaux et des moyens de communication au Québec.

Le budget

Éléments	$
1. Planification du développement des réseaux	1 247 900
2. Planification du développement des médias	3 990 900
3. Recherche	914 800
Crédits*	**6 153 600**

Le personnel (au 31 mars 1983)

Catégories d'emploi	N
Cadres et adjoints	7
Professionnels	40
Agents de maîtrise	--
Techniciens	1
Employés de bureau	15
Ouvriers	--
Effectifs autorisés	**63**

Les responsables (au 31 mars 1983)

— le coordonnateur des relations intergouvernementales
André St-Laurent

— la directrice de la recherche
Michèle Guay

Le directeur général des politiques
Adélard Guillemette

— le directeur du développement des politiques de télécommunications
François Paradis

— le directeur du développement des politiques des médias
Serge Thibaudeau

— le directeur des programmes de développement
Gabriel Lalonde

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1983-1984.

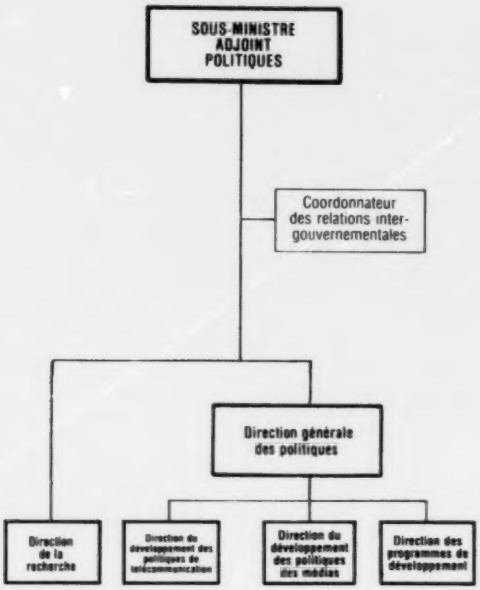
SOUS-MINISTRE ADJOINT POLITIQUES
Coordonnateur des relations inter-gouvernementales
Direction générale des politiques
Direction de la recherche
Direction du développement des politiques de télécommunication
Direction du développement des politiques des médias
Direction des programmes de développement